
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 juillet 2023

Absents : M. Patrick VALLAT, Mme Emmanuelle HEBRE, Mme Marie-Philippe FAGES, Mme Angélique DE SOUSA DA SILVA

Excusés et représentés : Eric QUINTANE donne pouvoir à Michel BOUTANT, Catherine MAHE donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - José DELIAS - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Martine VALLADEAU - Axel Romain BERNARD – Ginette VIGNAUD – Claude BARON

Secrétaires de Séance : Claude BARON - Martine VALLADEAU

Arrivée de M. Axel Romain BERNARD à 20 H 19

Arrivée de M Stéphane LOISEAU à 20 H 33

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023

1) Adressage protocole mise à jour route d'Angoulême

Il est proposé au conseil de créer le numéro de voirie « 85 route d'Angoulême » dont la parcelle verra la construction d'une station de lavage.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative n°2

M. le maire présente la décision modificative n°2 au conseil municipal. Il évoque les ajustements effectués en fonctionnement. Le plus significatif est celui de la ligne énergie où le conseil municipal réduit de 59 000 euros. En effet, le tarif du MWh est passé de 600 euros à 460 euros auquel il convient de retrancher l'amortisseur qui s'élève à 149 euros MWh. Les consommations sont en diminutions par rapport à l'exercice 2022. Les mesures tels qu'une réduction des horaires de l'éclairage public permet d'arriver à ces objectifs. Un débat se déroule autour de nouvelles mesures que la commune pourrait prendre dans le cadre d'économie d'énergie.

Le maire précise que la décision modificative n°2 a été envoyée à chaque conseiller, il demande s'il y a d'autres questions sur ce sujet.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération subvention les amis de Saint Roch

En effet lors de l'inauguration de la rue Souchet et de la route de Limoges, la commune a invité une quarantaine de personnes (la banda de Chabonais chargée de l'animation, le personnel des entreprises ayant travaillé sur le chantier...) pour le repas élaboré par les amis de St Roch, pour un montant de 600 euros. Mme Vignaud ne participant pas au vote car elle est membre du comité St Roch.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Projet délibération Suppression et création d'emploi

Le maire présente le nouveau tableau des effectifs de la commune de Chabanais, qui enregistre la suppression des emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe TNC (30h) et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe TC suite à des avancement de grade La création de l'emploi d'adjoint technique territorial TNC (32 heures) pour la stagiarisation d'un agent contractuel.

Dans la partie emplois contractuels, la commune conserve 1 adjoint technique à temps complet, 1 adjoint technique à temps non complet (32 heures), 1 ATSEM contractuelle à temps complet, 2 agents sociaux et 1 adjoint territorial animation.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5) Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Le chemin rural situé à Roche et qui conduisait à un moulin n'existant plus, n'est plus utilisé par le public, la délibération présentée au conseil municipal permet donc de lancer la procédure d'aliénation de ce chemin au profit de M. GERMOND. Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R161-25 à R161-27 du Code Rural

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Délibération sur le protocole de fin de contrat 1ère partie – Assainissement collectif

Monsieur DELAHAYE rappelle au conseil municipal qu'au cours de la durée du présent contrat des boues ont été produites et stockées dans les lits macrophytes. L'article 6.8 du contrat d'affermage précise que le délégataire assure le traitement et l'élimination des boues par épandage.

Sur la durée du contrat, aucune évacuation des boues n'a été réalisée pour des raisons de non nécessité technique et d'exploitation. Cependant, le délégataire a été rémunéré pour cette prestation tout au long de la durée du contrat. Cette prestation a été évaluée à 16 857,25 € HT pour un volume de boues à épandre de 915 m3. Le délégataire est redevable à la commune de cette compensation financière.

Monsieur DELAHAYE rappelle qu'un programme de renouvellement a été défini à l'article 7.2.2.1 du contrat d'affermage. Certains équipements n'ont pas de nécessité d'être renouvelés d'ici la fin du contrat car ils sont fonctionnels et ne présentent aucun signe de défaillance. La compensation financière pour les équipements non renouvelés par le Délégataire sur la durée du contrat est d'un montant total de 1 084,00 € HT.

Au total, la compensation financière dressait au cours du protocole de fin de contrat 1ère partie est de 17 941,25 € HT. Ce montant sera reversé au budget assainissement.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7) Délibération Modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine

Le maire informe que le Conseil Communautaire du 27 juin 2023 a approuvé les modifications suivantes :

Le premier alinéa du point 3 réalisation d'équipements touristiques est supprimé :

« équipements touristiques existants : village de gîtes du Cruzeau, Aventure Parc, Maison des Lacs, aires de détente, aires de camping, pontons handi-pêche situés autour des lacs de Haute Charente, »

le point 10, est formulé de la façon suivante : « mise en œuvre d'actions permettant de lutter contre la désertification médicale et notamment la construction et l'exploitation de maisons de santé pluridisciplinaires » ;

est formulé comme suit :

« Aides aux professionnels de santé visant à favoriser l'accès aux soins sur le territoire communautaire par la création et l'aménagement des structures listées ci-après :

- Maisons de santé pluridisciplinaires de Confolens, Terres-de-Haute-Charente et Chabanais ;
- Centre de soins non programmés de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;
- Pôles appui de Brigueuil, Massignac et Saint-Laurent-de-Céris »

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité. Une abstention

Questions diverses :

QUESTIONS DIVERSES

Convention entre la commune de Chirac et Chabanais au sujet de l'école : après convocation à la sous-préfecture entre les diverses parties, il est retenu que Chirac versera la somme de 45.000 Euros. Le courrier partira demain afin de percevoir cette somme due pour l'année scolaire 2022-2023.

Projet maison de retraite Age et Vie : la signature de la vente du terrain devait avoir lieu le vendredi 21 Juillet chez le notaire de Chabanais. Celle-ci est reportée à la fin de l'année, sans date précise.

Point sur les travaux : la réfection de la chaussée a donc été refaite début juillet : le pont, route de Chirac. Le tronçon de la 4^{ème} tranche de la route de Confolens, aura lieu l'an prochain jusqu'au carrefour de la RD 941.

En ce qui concerne Grenord au lieu-dit Le Breuil à la Bouticourtie (VC N° 125 et VC n°211), l'entreprise Colas effectuera l'enrobé en septembre prochain.

Pour la sécurisation de l'école l'entreprise LABBE TP effectuera la mise en place de deux ralentisseurs et 2 « toi à moi », en particulier un trottoir au droit de l'immeuble Soulat.

Dans le virage juste avant cette maison, un passage protégé sera testé pendant 6 mois.

La réouverture de la route est prévue le 28 Juillet.

Travaux à l'appartement aux écoles : toujours en cours.

Volets roulants posés à l'école maternelle et à la mairie.

Rentrée scolaire : un professeur des écoles est mis à disposition pour l'année 2023-2024. Mme Joly Mathilde qui été remplaçante, sera titularisée à ce poste. En 2024 cette décision sera revue en fonction du nombre d'enfants inscrits. Il s'agit de l'ouverture d'une 9^{ème} classe pour une durée déterminée. Accueil d'enfants nés avant septembre 2021. Le nombre d'élèves inscrits à ce jour est de 202. La salle de classe nouvelle se trouvera à côté de la bibliothèque.

Jeux du parc : la balançoire et le jeu sur ressorts sont en cours d'installation par les employés communaux. Le bac à sable est supprimé en raison des débris et des déjections canines.

Cantine : le contrat avec Elior n'a pas été renouvelé. Le prestataire API a été choisi. Le contrat porte sur 10 mois. Et la livraison se fera avec des produits locaux.

On recherche une gazinière électrique pour l'école maternelle. Un débat s'installe. L'option d'achat serait plus sécurisante.

Point sur la cartographie demandée par la préfecture concernant les panneaux photovoltaïques. M. Baron et Mme Valladeau ont dressé un bilan sur les projets réalisés, en cours, avancés, et une réflexion sur les structures des biens communaux susceptibles de recevoir ces panneaux qui permettraient une auto-suffisance énergétique. Un projet est bien démarré sur le foirail situé au champ de foire. Les biens communaux qui pourront être équipés de panneaux photovoltaïques pour assurer une auto-suffisance en matière énergétique ont été identifiés. Il a été évoqué des projets particuliers, des locaux appartenant à l'intercommunalité et au département (préconisation sur les énergies renouvelables).

Un point a été fait sur la situation médicale et la prise en charge concernant un habitant de Chabanais

en grande détresse physique, morale entraînant une addiction.

Un point a été fait sur le conflit ayant entraîné la fermeture du Vesti boutique de la Croix Rouge. M. le Maire et Mme Valladeau ont reçu le président départemental de la Croix Rouge pour comprendre la situation et inciter au règlement de ce conflit avec une réouverture de ce lieu au 1^{er} Aout.

Gens du voyage : ceux-ci ont stationné du 16 au 20 juillet à Chabonais sur le terrain de rugby. Ils ont versé la somme de 480 euros pour le règlement de l'eau et l'électricité utilisées.

M. Crémoux annonce qu'il a surpris un habitant de Chirac déposant ses ordures près du cimetière. Mettre un panneau d'information pour tendre vers la sanction ?

Une lettre ouverte émanant de l'association du FOOT est parvenue à diverses personnes. Mme Buhaj demande si M. le Maire l'a lue. Celui-ci ne souhaite pas en parler ce soir.

Mme Ginette Vignaud fait part de l'exposition des émaux ayant appartenu à M. Gransagne. Le vernissage aura lieu le vendredi 28 juillet à 18H. Et sera ouverte au public le samedi 29 et dimanche 30 juillet aux horaires suivants : 10h-12 h et 14h-17h.

La séance est levée à 22 h 30

CHABANAIS, le 25 juillet 2023

Secrétaire de Séance

Martine Valladeau – Claude Baron



Le Maire

